



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde par la commune et du Plan d'Alerte et d'Urgence par le CCAS, il est utile de recenser les personnes souhaitant intégrer le dispositif général d'alerte et d'information.

Lors d'évènements exceptionnels tels que des catastrophes naturelles ou technologiques, le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif prioritaire :

- d'alerter la population et de l'informer des consignes de sécurité à respecter,
- d'assister et de soutenir les personnes vulnérables,
- de mettre à l'abri et de sécuriser les habitants et toute personne ayant fait cette démarche

Si vous souhaitez être inscrit ou inscrire un de vos proches, merci de bien vouloir retourner à la mairie le coupon d'inscription ci-dessous au plus tôt et avant le 31/10/2021.

Cette inscription est facultative, chacun peut demander par écrit auprès de la Mairie la modification ou la radiation de ces listes à tout moment.

Votre participation à ces dispositifs est primordiale. Il est rappelé que ces informations ne seront utilisées que dans le cas d'une alerte susceptible de porter atteinte aux personnes ou à leurs biens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Jean-Jacques BRUMENT,

Maire

✂ -----Coupon à retourner à : Mairie 187 rue de la mairie 76550 HAUTOT SUR MER / Tél : 02.35.84.24.55-----

Je soussigné(e) (s) 1/ NOM : _____ Prénom : _____

2/ NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) (s) 1/ le : _____ à : _____

2/ le : _____ à : _____

Adresse : _____

Tél : _/ _/ _/ _/ _/ _/ Port : _/ _/ _/ _/ _/ _/ Courriel : _____

Tél : _/ _/ _/ _/ _/ Port : _/ _/ _/ _/ _/ Courriel : _____

- **Sollicite mon inscription sur le registre du Plan Communal de Sauvegarde et du Plan d'Alerte et d'Urgence.**
- **Autorise la commune et/ou le CCAS à utiliser mes coordonnées dans le cas d'évènements susceptibles de porter atteinte à mes biens ou à moi-même.**

Date et signature :

MENTIONS D'INFORMATION

Décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement Général sur la protection des Données personnelles (R.G.P.D) n° UE 2016 - 679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions ci-dessus mentionnées.

Conformément à la réglementation applicable, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 -Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 -Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 -En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.